Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 015-200066637-20261109-2026_DPRSDT_467-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Versement des parts intercommunale et municipale de l'aide économique « financer l'investissement de mon commerce de proximité » à Monsieur Franck BOUCHE, boucherie charcuterie de Bonnevie à Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté, signée le 5 avril 2023, permettant à Hautes Terres Communauté de participer au financement des aides et régimes d'aide mis en place par la Région (article 1) ;

Considérant le dispositif régional d'aide « financer mon investissement commerce de proximité », permettant d'obtenir un taux d'aides publiques de 30 % à 40 % des dépenses éligibles, dont 20 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 10 % de Hautes Terres Communauté, et 10 % des communes d'Allanche, Chalinargues, Massiac, Marcenat, Murat (périmètre SPR) ;

Vu la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Murat à Hautes Terres Communauté ;

Vu la décision du Président n°2026-DPRSDT-021 en date du 23 janvier 2026 attribuant une aide d'un montant de 2 963,76 € à Monsieur Franck BOUCHE, pour son projet de rénovation et d'acquisition de matériel professionnel pour développer son activité de boucherie-charcuterie sur la commune de Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » et en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la délibération n° DE_003_2026 du Conseil municipal de Murat en date du 25 février 2026 attribuant une aide à Monsieur Franck BOUCHE pour le projet susmentionné ;

Vu la délibération n° CP 2026-06/07-103323 de la Commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes attribuant une aide d'un montant de 5 927 € représentant 20% d'une dépense éligible de 29 637 € à Monsieur Franck BOUCHE ;

Considérant le récapitulatif des dépenses transmis par Monsieur Franck BOUCHE présentant un montant de dépenses conforme au prévisionnel ;

DECIDE

Article 1 : De verser une subvention d'un montant de 5 927,52 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur Franck BOUCHE pour son projet de rénovation et d'acquisition de matériel professionnel pour développer son activité de boucherie-charcuterie sur la commune de Murat, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :

- 2 963,76 € soit 10 % pour Hautes Terres Communauté ;
- 2 963,76 € soit 10 % en délégation de la commune de Murat ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026

Reçu en préfecture le 13/11/2026

Publié le

ID : 015-200066637-20261109-2026_DPRSDT_467-AR

Article 2 : D'appeler auprès de la commune de Murat la somme de 2 963,76 € ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.